



Compte rendu

du CHSCT d'administration centrale du 11 octobre 2019

Les sujets à l'ordre du jour :

- Bilan de la santé, de la sécurité et des conditions de travail 2018 - Pour avis ;
- Point d'étape sur la mise en œuvre des plans de prévention des risques psycho-sociaux - Pour information ;
- Mise à jour des DUERP d'administration centrale - Pour information ;
- Suivi des demandes et propositions du CHSCT-AC - Pour information ;
- Questions diverses (questions écrites posées par les organisations syndicales, en amont de la réunion).

Bilan de la santé, de la sécurité et des conditions de travail 2018 - Pour avis

Le bilan est [disponible en cliquant ici](#).

L'ensemble des services (Cabinets, CGDD, CGEDD, CGET, DGALN, DGEC, DGITM, DGPR, SG) représente 4127 ETP (équivalent temps plein) au 31/12/2018.

L'administration a souligné la nette baisse des accidents de travail et des maladies professionnelles entre 2016 et 2018. Cependant, les accidents de type routiers augmentent avec les accidents de trajet (44 en 2018 contre 39 en 2017) liés principalement aux chutes dans les transports et aux accidents en deux roues (7 en vélo et 2 en scooters). L'accident de trajet dont le taux de gravité est le plus élevé (arrêt de travail de 46 jours) correspond à un accident de la circulation en vélo.

La CGT a demandé que la priorité soit donnée à la prévention des risques routiers et a demandé que la DGITM soit impliquée dans la mise œuvre de cette prévention.

L'administration a souligné que des assistant-e-s de prévention étaient désormais présent-e-s dans chaque service et direction. Elle reconnaît cependant qu'il y a des manques à certains moments en raison des mobilités. Une action est en cours pour combler ces manques et un bilan sera fait au prochain CHSCTAC. Il faut noter également les disparités existantes entre les directions en matière de temps passé par ces assistant-e-s à leur mission de prévention en raison des sous-effectifs et des charges de travail. **La CGT demande que ces points-là soient également améliorés.**

De plus, la CGT a relevé des taux de congés maladie ordinaire très élevés par rapport à la moyenne au CGDD, au CGEDD, à la DGALN et à la DGEC pour les agents de catégorie C ainsi que dans plusieurs CVRH, ce qui doit alerter sur la situation. Elle demande notamment

qu'un bilan social soit effectué par un organisme extérieur pour les CVRH, car les effectifs réduits nécessitent que les agents puissent s'exprimer sans appréhension.

La représentante du CMVRH a affirmé que le CT du CMVRH se réunira plus souvent et a souligné qu'un DUERP avait été élaboré. En outre elle a estimé que les congés maladie n'étaient pas forcément représentatifs d'une problématique particulière compte tenu des faibles effectifs et de la moyenne d'âge plus importante dans les CVRH que pour le reste de l'AC.

Pour la CGT cela reste à prouver et les remontées des agent-e-s sont inquiétantes.

Le nombre d'agents en télétravail (soit à leur demande pour un problème de santé temporaire, soit à la demande du médecin de prévention pour les agents handicapés) augmente : 65 au total en 2018 contre 51 en 2017.

Le nombre de travailleurs handicapés est en baisse (153 en 2018 contre 166 en 2017). Ce qui entraîne une baisse des crédits FIPH spécifiques. La CGT demande que l'accès au travail des personnes handicapées ne soit pas réduit.

Les visites chez le médecin de prévention ont baissé, forcément puisque l'administration est obligée de palier par des vacances les départs successifs de médecins. Sur ces visites, le tiers des consultations concerne des situations de mal-être et /ou de souffrance au travail. Le rapport du dernier médecin souligne l'augmentation de ces problématiques (liées aux réorganisations de bureaux, aux relations conflictuelles avec la hiérarchie et/ou les collègues, aux fiches de poste obsolètes...). Les bilans des infirmières, des assistantes de service social et de la psychologue du travail, font le même constat.

La CGT a noté la baisse des visites des femmes enceintes à la sage-femme. Si, dans le bilan, les agentes expliquent cela principalement par le manque de temps du fait d'un accroissement de la charge de travail, il y a aussi le fait que certains actes ne soient plus rendus car n'étant plus considérés comme des actes de prévention. **La CGT souhaite que les mêmes actes que par le passé soient disponibles pour les femmes enceintes.**

L'administration a indiqué qu'il existe une permanence du cabinet médical en tour Séquoia le mardi sur RDV. Un médecin à plein temps devrait être présent en AC en janvier 2020.

Concernant la catastrophe de Lubrizol, les services locaux vont tenir des CHSCT exceptionnels. Les agents primo-intervenants bénéficieront d'un suivi médical particulier (DREAL, DIR, DDT) grâce à un partenariat avec les services de prévention du ministère de l'intérieur, comme pour les pompiers et les policiers).

Concernant les agents « pour ordre » (c'est-à-dire relevant des RH dans l'attente d'une affectation pérenne), l'administration a réaffirmé l'attention particulière qu'elle y portait, leur nombre en baisse qui est l'un des moins importants de tous les ministères.

L'administration a indiqué que la mise en œuvre du jour de carence avait entraîné au début des arrêts souvent plus longs, mais qu'aujourd'hui le nombre de jours d'arrêt par agent est moins élevé et pas plus longs.

L'administration a indiqué que le bilan de la crèche, annuel, sera présenté au CTAC et transmis ensuite au CHSCT-AC.

La CGT a demandé qu'un bilan des bureaux partagés soit effectué ainsi qu'un bilan social des CVRH par un organisme extérieur. La CGT a également rappelé son opposition à la baisse des moyens du pôle médico-social (insuffisance du nombre de médecin et d'infirmières). Enfin, elle a demandé que soient inclus dans les indicateurs du bilan, les congés liés au mal-être au travail et la durée des congés maternité.

VOTE sur le bilan 2018 : favorable à l'unanimité.

Point d'étape sur la mise en œuvre des plans de prévention des risques psycho-sociaux (PPRPS) - Pour information

Pour rappel, les documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) doivent prendre en compte la problématique des RPS pour chaque unité de travail dans tous les services et toutes les directions.

Les plans présentés sont très disparates. D'après l'administration, les relations au travail sont le plus grand facteur de risque. En fait, ils font surtout ressortir les problèmes liés au manque d'effectifs et aux surcharges de travail.

Les organisations syndicales ont souligné la qualité du plan de la DGPR qui pourrait être pris comme modèle par les autres directions.

Le détail de chaque plan sera présenté et examiné dans chaque comité technique spécial (CTS).

La CGT a réclamé que la DGITM élabore son DUERP et son plan de prévention des RPS. Et que la DGALN élabore elle aussi le plan de prévention des RPS.

L'administration a précisé que pour la DGALN c'était en cours et que le plan serait présenté en novembre au CTS ; mais que la mise en œuvre manque à la DGITM.

Mise à jour des DUERP (documents uniques d'évaluation des risques professionnels) d'administration centrale - Pour information

La CGT a déploré que la DGITM n'ait présenté ni plan de prévention des risques psycho-sociaux, ni DUERP.

Le DUERP est un document annuel obligatoire destiné à identifier et inventorier les risques par unité de travail dans chaque direction ou service. Il liste les risques et les actions destinées à les réduire ou les supprimer.

Des risques « prioritaires » sont identifiés et un plan pluriannuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail (PPACT) est élaboré.

Pour l'administration centrale, le PPACT 2019-2021 a priorisé les RPS, la visibilité et la professionnalisation des acteurs de la prévention, les risques dû au travail sur écran et les risques liés aux déplacements en mission et aux trajets domicile-travail.

Vous pouvez consulter les DUERP des directions en [cliquant ici](#).

Questions diverses

Questions écrites posées par la CGT en amont du CHSCT et réponses de l'administration à la fin. Plusieurs questions de la CGT n'ayant pas reçues de réponses, elles seront repostées.

- La CGT souhaite que soit rappelé à la chaîne hiérarchique de l'ensemble des services du ministère, qu'aucune critique ne peut et ne doit être faite par leur hiérarchie à des agent-e-s qui ont appelé l'attention d'un membre du CHSCT sur des problèmes de santé, hygiène, sécurité ou conditions de travail dont ils ont connaissance et/ou qu'ils subissent.
-

- La CGT demande qu'un point soit fait sur les visites médicales obligatoires (agents techniques en particulier). L'administration doit informer le CHSCT AC sur le nombre d'agent concernés et le nombre de visites effectivement effectuée-e-s chaque année.
-

- Où en est-on du rapport des inspecteurs hygiène et sécurité sur la situation à REAE au CGDD ?
-

- Où en est-on de la mise en place de parois pour les bureaux des agents qui le souhaitent au CPII (afin d'avoir une séparation avec le couloir) ?
-

- Où en sont les travaux concernant les locaux de la mission des archives ?
-

- Concernant les agent-e-s travaillant dans le local 02N68, appelé « local finition », les nouveaux masques fournis aux agent-e-s ne sont toujours pas pratiques ; il faudrait organiser des essais afin de trouver les plus adaptés avant d'acheter.
-

- Les agent-e-s ont la tête qui tourne lorsqu'ils restent un moment à travailler dans l'atelier de diffusion. Des prélèvements d'air ont été faits, mais lorsqu'aucun agent ne travaillait, dont les analyses montraient notamment des traces de benzène. De nouveaux prélèvements doivent être fait en conditions réelles de travail de nombreux agents afin de trouver l'origine de ce symptôme.
-

- Télétravail à la FNASCE : de quel régime juridique dépendent les agent-e-s (mis à disposition) ? Peuvent-ils bénéficier du télétravail comme les autres agent-e-s du ministère ? La question a été posée à la hiérarchie mais demeure sans réponse.
-

- **Restauration :**

- Quelles mesures ont été prises concernant l'offre de repas frais en TS à tarif subventionné (signalé comme insuffisante voire inexistante lors du dernier CHSCT).

- Des mesures doivent être prises pour faciliter l'accès au restaurant de l'Arche car les agents perdent leur temps avec des files d'attente souvent très longues au SAS niveau -1.

L'administration a informé les agents que « la révision des prix des denrées et des frais d'admission dans les restaurants du site de la Défense entrera en vigueur à compter du 1er octobre 2019. L'application du marché engendre une augmentation des frais d'admission de 3,73 € TTC à 4,07€ TTC, consécutive à la baisse de fréquentation des restaurants du site de la Défense. Dans la mesure où cette baisse est liée à la fermeture en 2018 du restaurant de l'Arche, cette augmentation de 0,34 € TTC des frais d'admission sera prise en charge intégralement par la direction des ressources humaines. »

Cela veut dire en tout cas que le prix de la restauration va encore augmenter (prix des denrées), Comment cela se passera-t-il en pratique pour la prise en charge de l'augmentation de l'admission ?

Si les choses continuent comme ça le restaurant sera de moins en moins fréquenté et une nouvelle augmentation des tarifs sera imposée par le marché passé avec le prestataire. C'est un cercle vicieux qui exclut notamment de plus en plus de personnes à faible revenu.

- **Nouveaux outils numériques/informatiques :**

- Quel est le bilan de la migration vers RenoiRH, du Hub et de SI Concours ?
Plusieurs remontées des agents sont inquiétantes : perte de temps, perte de données, multiplication des procédures...
- Nouveaux photocopieurs : il faut trouver une solution afin que les agent-e-s ne soient pas obligé-e-s de se déplacer deux fois pour les impressions de documents longs ou d'impression multiples (une fois pour lancer l'impression avec le code ou le badge, une autre pour aller chercher tous les documents imprimés)

-
- La CGT a signalé plusieurs fois des problèmes concernant le site de Bron de la DIT/GRN/GCA, le bâtiment K accessible uniquement par deux escaliers. L'installation d'une rampe d'accès PMR avait été évoquée lors de discussions par le passé, mais sans suite, priorité étant donnée à la reprise des sols. Les sanitaires ne sont pas non plus adaptés. Quels sont les travaux effectués ?

-
- CVRH : il faudrait plus de réunions du CT du CMVRH (2 depuis le début de 2019 dont celui de mise en place sur un après midi). Les directions semblent avoir remplacé le dialogue social avec les élus par des AG du personnel. Des décisions y sont prises sous la pression de la direction. C'est un mode de fonctionnement préjudiciable pour les agents.

- **Plot I :**

- où en est le nettoyage des moquettes et l'étude concernant l'installation de fontaine à eau ?
- Des problèmes de hausse et baisse de températures récurrentes et non solutionnées continuent de nous remonter.

- Des incidents se sont-ils produits cet été au plot I, un exercice incendie a-t-il eu lieu ?

-
- Des vélos et trottinettes circulent souvent à une vitesse importante sur l'esplanade de la Défense. Certain-e-s agent-e-s ont évité des accidents de justesse. La CGT demande que l'administration agisse auprès des autorités du site afin que des mesures de prévention soient prises.

Quel est l'avenir du CHSCT-AC dans le cadre des réformes actuelles, notamment la loi de transformation de la fonction publique ?

Réponses de l'administration : plusieurs questions de la CGT n'ont pas reçues de réponses et seront donc reposées à l'administration :

- **Plot I : des problèmes de hausse et baisse de températures récurrentes et non solutionnées continuent de nous remonter.**

Le contrôle de la température du plot I est une difficulté connue et objet de notre attention. Ainsi, le prestataire Dalkia remplace actuellement les dispositifs de maintien de pression des réseaux d'eau chaude et d'eau glacée, ce qui aura pour effet de d'améliorer l'efficacité globale des systèmes de chauffage et de climatisation.

Des incidents se sont-ils produits cet été au plot I, un exercice incendie a t'il eu lieu ?

L'exercice d'évacuation annuel a eu lieu le vendredi 27 septembre dernier. Aucun incident n'a été constaté ou signalé.

- **Borne électrique : Est-il possible de stationner un scooter électrique au sous-sol de l'APS et de pouvoir le recharger ? et en TS ?**

Il n'y a pas de stationnement pérenne pour les véhicules personnels mais une prise en compte des PMR en complément bien évidemment des véhicules de service. Dans ce cadre, il n'est donc pas envisagé un scooter électrique

S'agissant de la TS, un stationnement peut être autorisé sur demande expresse d'accès (émanant de l'agent) et validation de sa hiérarchie (par les chefs des moyens généraux ou tout référent dûment référencé par SET1). Cette demande doit ensuite être transmise pour validation à la BALU du pôle Sûreté des installations.

- **Concernant les agent-e-s travaillant dans le local 02N68, appelé « local finition », les nouveaux masques fournis aux agent-e-s ne sont toujours pas pratiques ; il faudrait organiser des essais afin de trouver les plus adaptés avant d'acheter.**

Après 3 essais de masques différents, les deux agents concernés iront ensemble chez un fournisseur de masques pour choisir celui qui leur convient, sachant que la difficulté à trouver le bon produit résulte du port simultané de lunettes de protection.

- **Nouveaux photocopieurs** : des modalités pratiques sont-elles prévues pour faciliter l'usage intensif des secrétariats ? (ne pas se déplacer pour lancer l'impression, puis revenir pour la récupérer).

Si l'usage intensif renvoie à des impressions en grande quantité, ce mode de fonctionnement est à proscrire et l'impression via la reprographie est à privilégier dans ce cas.

Par ailleurs, les documents restent accessibles toute la journée. Un secrétariat peut donc récupérer toutes ses impressions quand il le souhaite et donc au moment le plus approprié pour lui.

- **Les agent-e-s ont la tête qui tourne lorsqu'ils restent un moment à travailler dans l'atelier de diffusion.** Des prélèvements d'air ont été faits, mais lorsqu'aucun agent ne travaillait, dont les analyses montraient notamment des traces de benzène. De nouveaux prélèvements doivent être fait en conditions réelles de travail de nombreux agents afin de trouver l'origine de ce symptôme.

Il est rappelé que ce n'est pas l'atelier de diffusion qui était concerné par des traces de benzène mais un bureau d'agents en plein jour au même étage dont la problématique a été traitée et abordée lors du dernier CHSCT.

Aucun agent travaillant à l'atelier de diffusion n'a signalé à sa hiérarchie avoir la tête qui tourne.

- **Bureaux partagés** : quand sera effectué un bilan relatif à leur usage effectif au regard des besoins exprimés (par bureau et par agent) et l'utilisation des marges de manœuvre dégagées depuis le déménagement (baisse des effectifs, réorganisations spatiales) pour améliorer les conditions de travail dans ces espaces partagés (y compris les espaces annexes : confidentialité, salles de réunion, ...).

La sous-direction ET n'a pas connaissance qu'un bilan eut été à établir et par voie de conséquence il n'en existe pas à son niveau. Par contre, nous veillons, notamment dans les phases de déménagement, à ce que la charte d'aménagement soit bien évidemment respectée.

- **Quel est le bilan des jours de canicule** en termes de ressenti des agents et de mesures de températures ? (infos 12222 et remontées des DAC, en plus du registre)

Pic de chaleur du 23/06 au 08/07 – Appels au 1 22 22

APS (49)

Trop chaud 17

Trop froid 32

Tour Séquoia (40)

Trop froid 3

Trop chaud 37

Pic de chaleur du 21/07 au 01/08 - Appels au 1 22 22

APS (21)

Trop chaud 11

Trop froid 10

Tour Séquoia (2)

Trop froid 0

Au regard de l'effectif total des tours cela constitue finalement peu de sollicitations ; les mesures nécessaires ont été prises notamment de pédagogie sur l'utilisation de la télécommande.

◦ **Suite aux réorganisations DRH, DAF, SNUM, (...) au-delà du déplacement des agents c'est le reclouonnement qui semble être identifié comme problématique. Pouvez-vous nous informer sur ce dossier et en particulier si ces travaux se feront en dehors des heures de bureau pour préserver les agents ?**

Le re-cloisonnement est rapide et grâce à une bonne communication et à une bonne organisation, il est finalement et à l'expérience, peu impactant pour les agents concernés.

• **La CGT demande où en sont les travaux concernant les locaux de la mission des archives ?**

Les travaux sont en cours et devraient s'achever fin novembre. Des locaux commenceront à être remis à disposition à partir de fin octobre et pour une partie au niveau -5.

• **Des vélos et trottinettes circulent souvent à une vitesse importante sur l'esplanade de la Défense. Certain-e-s agent-e-s ont évité des accidents de justesse. La CGT demande que l'administration agisse auprès des autorités du site afin que des mesures de prévention soient prises.**

La sous-direction ET a mentionné cela à plusieurs reprises au commissariat de La Défense et à Paris La Défense.

• **Réunion relative à l'impact sur les conditions de travail des nouveaux outils du numérique.**

Les nouveaux outils numériques et leur impact sur les conditions de travail ; à quelle date a lieu la réunion de travail technique convenue depuis le 18 février 2019 ?

Nouveaux outils numériques/informatiques : ◦ Quel est le bilan de la migration vers RenoiRH, du Hub et de SI Concours ? Plusieurs remontées des agents sont inquiétantes : perte de temps, perte de données, multiplication des procédures...

RenoiRH – retour comme convenu sur les impacts sur les conditions de travail après la migration.

Les précisions apportées par les membres du CHSCT-AC ont bien été prises en compte. La réunion est en cours d'organisation en lien avec le SNUM.

• **Droit à la déconnexion.**

Comment les expérimentations sont-elles valorisées ? (ancien Programme de prévention ; expériences des DAC) Quelles actions sont mises en œuvre ? Pour la CFDT, il convient en amont de toute solution apportée à la déconnexion de bien évaluer la charge de travail de chacun afin qu'elle soit adaptée à un temps de travail raisonnable et n'engendre pas des besoins réguliers de reconnexion le soir, le week-end ou pendant les congés.

La question du droit à la déconnexion fait actuellement l'objet de discussions avec les OS dans le cadre du groupe de travail (GT) sur le temps et les conditions de travail inscrit à l'agenda social ministériel 2017-2019.

Ce GT s'est réuni à quatre reprises depuis le début de l'année 2019 et poursuit ses travaux, la prochaine réunion étant programmée le 19 novembre prochain.

Dans ce cadre, la DRH a proposé de définir, en concertation avec les OS, un cadre ministériel pour l'élaboration d'une charte des temps qui aborde cette question liée à l'impact du numérique sur nos organisations, sur nos méthodes de travail et sur nos comportements.

Ce projet s'articule autour de trois grands axes et préconise une série de mesures à mettre en œuvre pour assurer une meilleure régulation du temps de travail. L'axe 1 porte sur l'amélioration des conditions de travail et la conciliation vie privée et vie professionnelle et comprend un focus sur le droit à la déconnexion. L'axe 2 qui porte sur le travail en réseau vise à professionnaliser la conduite de réunion et à garantir une meilleure régulation de l'usage de la messagerie. L'une des actions proposées vise à limiter les envois hors des heures de service ou le week-end pour ne pas induire chez le destinataire un sentiment d'urgence, de contrainte à devoir répondre. L'axe 3 rappelle le rôle des encadrants et leur responsabilité dans l'organisation du travail.

Ce projet de cadrage ministériel sera ensuite diffusé dans les services afin qu'une réflexion collective s'engage sur cette question du temps de travail et du droit à la déconnexion avec l'ensemble de la communauté de travail.

• Visites et rapports de visites.

L'ensemble des membres du CHSCT-AC demande :

• que le programme des visites (l'ordre des visites) soit modifié pour prendre en compte le report en 2020 de la visite de la mission des archives, en cours de déménagement.

• que soit connues et programmées au plus vite :

◦ la visite du Courrier central (en octobre si possible)

◦ la visite du SDSIE étant programmée le 12 novembre, que la visite de la DICOM soit programmée à une date très voisine pour faciliter la programmation des entretiens avec les agents de ces services localisés à St Germain.

Point explicite sur les visites : Sur ce dernier point, il sera utile d'acter pourquoi il sera difficile de respecter le programme de visites validé en début d'année (désinvestissement de l'administration qui ne participe pas aux entretiens ; désorganisation due au non-respect des échéanciers votés par l'administration). Concernant les visites, la CFDT s'est fortement engagée sur les 3 premières visites de l'année. Il sera difficile de continuer ainsi jusqu'à la fin de l'année, d'autant plus qu'un sérieux coup de collier est encore à donner pour finaliser la visite DGALN/DEB (nombre d'entretiens à ce jour insuffisant).

Les visites du CHSCT-AC sont programmées comme suit pour la fin de l'année :

- DICOM : 12 novembre matin ;
- SDSIE : 12 novembre après-midi ;
- Courrier central : 28 novembre après-midi.

Le report en 2020 de la visite de la mission des archives pourra faire l'objet d'un vote des membres du CHSCT-AC lors du prochain CHSCT-AC (à aborder dans les questions diverses).

L'ordre du jour du CHSCT-AC est établi en lien avec la secrétaire du CHSCT-AC. Il a ainsi été convenu que les rapports de visite des membres du CHSCT-AC qui seraient finalisés (notamment celui du CGDD) soient présentés lors du dernier CHSCT-AC de l'année.

Retour sur les actions mises en œuvre suite à la visite CHSCT-AC de RM1 : Bérengère DÉZES a proposé le 1er juillet 2019 d'organiser un rendez-vous avec le sous-directeur du service. Où cela en est-il ?

Des éléments complémentaires d'informations ont été apportés dans le tableau de suivi des engagements mis en ligne sur le site Alfresco le 26/10/2019. La réunion avec le sous-directeur RM est prévue le 22 novembre 2019 à 14h30 en salle APS 10 S32.

La CGT demande où l'on en est du rapport des inspecteurs hygiène et sécurité sur la situation à REAE au CGDD ?

Les ISST sollicités apporteront toutes les explications et précisions utiles lors du prochain CHSCT. Les ISST ont donné suite à l'alerte initiale des RP du printemps 2019 et travaillé avec les différents acteurs ou partenaires.

• **Communication des travaux du CHSCT-AC.**

Selon quelles modalités la communication des travaux du CHSCT-AC aux agents ont-elles été effectuées avant la dernière modification du règlement Intérieur ?

Durant la période entre la première validation du règlement intérieur et sa modification, sachant que des discussions internes étaient en cours sur les notions de confidentialité et la teneur des travaux publiés, aucun document n'a été publié sur intranet. Les documents de « rendu des travaux du CHSCTAC » validés sont désormais en ligne sur l'intranet <http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/le-comite-dhygiene-securite-et-des-conditions-de-a8975.html>

• **Accessibilité du site de Bron.** La CGT a signalé plusieurs fois des problèmes concernant le site de Bron de la DIT/GRN/GCA, le bâtiment K accessible uniquement par deux escaliers. L'installation d'une rampe d'accès PMR avait été évoquée lors de discussions par le passé, mais sans suite, priorité étant donnée à la reprise des sols. Les sanitaires ne sont pas non plus adaptés. Quels sont les travaux effectués ?

Cette question fait l'objet d'un suivi dans le cadre du tableau des engagements. Une réponse a été apportée par la DGITM et transmise aux membres du CHSCT-AC le 26/10 dans le tableau des engagements via Alfresco.

• **Quel est l'avenir du CHSCT-AC dans le cadre des réformes actuelles, notamment la loi de transformation de la fonction publique ?**

Calendrier et détails relatifs à la suppression du CHSCT-AC ; instances et modalité HSCT/SST à compter du 1^{er} janvier 2020.

La loi de transformation de la fonction publique est désormais parue, les décrets d'application sont en cours de rédaction par la DGAFF. Ce sont ces décrets qui permettront de répondre à la question posée.

• **Réorganisations.** Présentation pour avis des études d'impact sur les réorganisations en cours de chaque DAC [ou lors d'un CHSCT-AC exceptionnel début novembre 2019] et pour information d'un calendrier précis d'avancement pour les DAC qui seraient encore peu avancées. [urgence % objectif mise en place au 1^{er} janvier 2020]

Les études d'impact relatives aux réorganisations sont présentées pour avis au CHSCT-AC, en fonction des calendriers de mise en œuvre des réorganisations établies par les DAC.

• **Restauration**

Fermeture cantine Tour Séquoia : quelles mesures ont été prises afin de faire bénéficier les agents, à prix raisonnable (subvention), de repas un peu plus équilibrés (seuls les wraps et les quiches entraient dans les formules, n'étaient vendus que des sandwichs industriels et non "frais" comme proposés dans les formules, ni aucune salade).

La subvention sur les denrées, dite PIM, de 1,26€ a été mise en place pendant la durée des travaux dans le restaurant de la tour Séquoia sur les formules déjeuners dans les 2 cafétérias de la tour Séquoia et de l'Arche.

L'absence de local réfrigéré pour la préparation pendant ces travaux ne permet pas à Eurest de proposer toute la gamme possible de repas préparés sur place.

La CGT remarque que l'administration a informé les agents que « la révision des prix des denrées et des frais d'admission dans les restaurants du site de la Défense entrera en vigueur à compter du 1er octobre 2019. L'application du marché engendre une augmentation des frais d'admission de 3,73 € TTC à 4,07€ TTC, consécutive à la baisse de fréquentation des restaurants du site de la Défense. Dans la mesure où cette baisse est liée à la fermeture en 2018 du restaurant de l'Arche, cette augmentation de 0,34 € TTC des frais d'admission sera prise en charge intégralement par la direction des ressources humaines. » Cela veut dire en tout cas que le prix de la restauration va encore augmenter (prix des denrées), Comment cela se passera-t-il en pratique pour la prise en charge de l'augmentation de l'admission ? Si les choses continuent comme ça le restaurant sera de moins en moins fréquenté et une nouvelle augmentation des tarifs sera imposée par le marché passé avec le prestataire. C'est un cercle vicieux qui exclut notamment de plus en plus de personnes à faible revenu.

L'administration prend en charge cette augmentation des frais d'admission due à la baisse de fréquentation liée à la fermeture du restaurant de l'Arche lors de l'inondation de celle-ci et augmente la subvention sur les frais d'admission accordée aux agents comme indiqué dans le tableau des subventions à compter du 1er octobre publié sur l'intranet. La révision des prix et notamment des frais d'admission s'applique conformément aux dispositions du marché et est basée sur des indices INSEE.

Demander que soit portée à l'ODJ du CHSCT-AC la problématique de la cantine et du renouvellement du marché afin que soit mieux pris en compte les demandes des agents (vegan, végétariens, intolérants, allergiques), l'offre actuelle restant très riche en plats carnés (7 viandes différentes proposées certains jours).

Demander que soit faite une enquête en AC avant le prochain marché auprès de TOUS les agents du ministère, pour déterminer exactement la part des différents menus pratiqués dans une optique de gagnant/gagnant (meilleure prise en compte des besoins = moins de gaspillage !)

Depuis le 1er octobre, une nouvelle formule « dej'durable » est proposée aux agents le jeudi. Il s'agit d'un plat travaillé sans viande ni poisson.

Pour les personnes ayant une pathologie liée à l'alimentation, elles ont la possibilité de se faire connaître auprès des gérants des restaurants qui proposent une solution alternative payante. Le marché actuel propose déjà une large gamme de denrées de type végétarien et biologique. Le cahier des charges est élaboré en collaboration avec les services en charge des achats durables et des sujets sur la prévention des risques.

Le prochain CHSCT-AC est prévu le 13 décembre 2019.

Vos représentants CGT au CHSCT d'AC sont :

- Jacques GIRAL jacques.giral@i-carre.net
- Michaël LANGLET